

COMMUNE DE CATENOY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mercredi 9 avril 2025 à 19 heures

L'an deux-mil vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CATENOY, légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel RUBE, Maire.

Présents : Messieurs RUBE, BATTISTON, LONGUET, FLEURY, HAZARD, LAMBERT, LEFEVRE

Mesdames MITTELETTE, PETREL

Absents ayant donné pouvoir : Mme DEMOUY à M BATTISTON, Mme LEGRAND à Mme MITTELETTE, Mme HANNESSE à M LONGUET, M HONORE à M LAMBERT, Mme SOILEN à M HAZARD

Absente Mme BROUET

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9 + 5P

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Date de convocation : 02/04/2025

Date d'affichage : 02/04/2025

ORDRE DU JOUR :

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION
- VOTE DES 3 TAXES
- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- VOTE DU BP 2025
- QUESTIONS DIVERSES S'IL Y A LIEU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des présents et représentés, M LONGUET est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la dernière réunion envoyé par courriel sécurisé à tous les conseillers municipaux est adopté à l'unanimité des présents.

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principales et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident d'augmenter les taux de 5% pour 2025, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.97 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.26 %

Taxe d'habitation : 4.75 %

Chargeant le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des demandes de subventions de fonctionnement présentées par certaines associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, sauf pour l'attribution de la subvention à l'association « Avenir Cycliste Catenoy » pour laquelle Monsieur LONGUET s'abstient, décide d'accorder aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

AVENIR CYCLISTE CATENOY	1600
CATENOY LA VIE COMME AVANT	400
UMRAC	310
SPORTING CLUB DE CATENOY	800
AMICALE PETANQUE CLUB CATENOY	500
COMITE DES FETES DE CATENOY	500
UNAPEI (handicapés mentaux)	50
SECOURS CATHOLIQUE	100
FIL ARIANE	40
JEUNES SAPEURS POMPIERS DU CLERMONTOIS	150
AFM TELETHON	40
ENVOL	50
ETRE LA ASP-OISE	100
SPA OISE	100
FRANCE ALZHEIMER	100
SOUVENIR FRANCAIS	100
GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS	60
CROIX ROUGE FRANCAISE	100
VERTICALE CLERMONTOISE	100
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'OISE	250
Soit un total de	5450 euros
TOTAL voté	10000 euros
Reste à affecter ultérieurement	4550 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des présents et représentés le budget primitif de l'année 2025 dressé par le Maire, qui s'équilibre de la façon suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 803 144.00 euros
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 796 496.17 euros

Et autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles en fonctionnement et investissement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEFEVRE informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés concernant les dépôts sauvages dans les bois. L'installation d'un appareil photo à déclenchement automatique est envisagée au niveau du chemin de la Montagne, sous réserve d'une autorisation préfectorale. Monsieur LEFEVRE contactera l'Union des Maires afin d'obtenir leurs conseils sur cette démarche.

Monsieur LAMBERT informe que, lors d'un contrôle de la collecte des déchets effectué par les services de la communauté de communes, les erreurs de tri sont déposées à côté des bacs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et cinquante sept minutes

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Stéphane LONGUET



Michel RUBÉ

